

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CARDIF BNPP AM THEMATIQUES DURABLES (FR0007494158)

FIA soumis au droit français

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Actions internationales, le FCP a pour objectif de maximiser la performance sur l'horizon de placement recommandé de 5 ans, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, en investissant sur les marchés d'actions internationaux (y compris les marchés émergents) via des OPCVM ou des FIA. L'indicateur de référence est le MSCI World All Countries dividendes nets réinvestis.

Caractéristiques essentielles du FCP : Le FCP suit une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). Il ne bénéficie pas du labl ISR. Il investit dans des OPC internes ou externes à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (BNPP AM) qui ont le label ISR ou qui respectent eux-mêmes les critères quantitatifs de la catégorie significativement engageante de la position-recommandation AMF DOC-2020-03, à savoir par exemple (approches non exhaustives) : une réduction de 20% de leur univers d'investissement ; ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins notées ; et un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90% ou en capitalisation de l'actif net de l'OPC. Le compartiment dispose de plusieurs approches (« Best-In-Class », thématique durable et intégration environnemental, social et de gouvernance (ESG) avec un engagement significatif,...).

Stratégie d'investissement pour les OPC internes : La politique d'investissement ISR de BNPP AM s'applique. Une équipe dédiée d'analystes ISR s'assure que les OPC sélectionnés respectent des standards environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), par exemple exclusion des sociétés qui contreviennent à au moins un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (droits de l'Homme, droit du travail, environnement et lutte contre la corruption) et/ou aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'analyse ESG est réalisée sur la base des critères suivants non exhaustifs: environnemental (niveau d'émission de CO2 et intensité énergétique), social (taux de rotation du personnel et résultat PISA : programme international pour le suivi des acquis des élèves) et de la gouvernance (indépendance du conseil d'administration et liberté de la presse).

Stratégie d'investissement pour les OPC externes : L'équipe d'analyse d'OPC externes applique une notation ESG qualitative plutôt que quantitative aux fonds et gérants sélectionnés afin d'évaluer la mise en oeuvre effective des pratiques ESG et l'inclusion de critères extra-financiers dans leur processus d'investissement. Le système de notation ESG de cette équipe est construit autour de principes fondamentaux: une cohérence d'approche systématiquement appliquée à travers toutes les classes d'actif et secteurs pour garantir une homogénéité dans la notation, une méthodologie propre applicable aussi bien aux fonds ISR qu'aux autres OPC, avec des règles bien définies visant à limiter toute subjectivité, une note ESG à la fois au plan de la société de gestion et du FCP (la dernière intégrant la note ESG de sa société de gestion). Elle propose également une sélection ISR spécifique basée sur des approches complémentaires (« negative screening », « Best-In-Class » / « Best-effort », « positive screening » / « impact investing »,...). Les OPC ISR sélectionnés passent au crible d'un processus de sélection en 3 étapes (analyse quantitative, qualitative et due diligence risque) avant que les critères ESG appliqués au processus d'investissement soient évalués en examinant notamment : les contraintes extra-financières applicables à l'univers d'investissement du FCP, le recours aux critères quantitatifs et qualitatifs ainsi qu'à la recherche ESG dans le processus d'investissement, la prise en compte des exigences financières et extra-financières dans la construction du portefeuille, le contrôle et le suivi du respect des contraintes d'investissement socialement responsable. Tous les OPC labellisés ISR, sont étudiés selon une approche systématique et homogène afin de pouvoir les comparer. En dépit de similitudes entre les méthodologies ISR relatives aux OPC internes et externes, des disparités d'approche sur l'ISR existent entre celles retenues par la société de gestion et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés.

Principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière : Certains émetteurs et entreprises détenus en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposés à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes. Par ailleurs, en dépit de similitudes entre les méthodologies ISR relatives aux OPC internes et externes, des disparités d'approche sur l'ISR existent entre celles retenues par la société de gestion et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, les investissements sont réalisés sur les marchés d'actions internationaux (y compris les marchés de pays émergents) via des OPCVM ou des FIA, et pour 90% minimum de l'actif net, via des OPCVM et des FIA « ISR » sélectionnés en fonction des cycles économiques, des zones géographiques, des styles de gestion, des tailles de capitalisation (toutes tailles de capitalisation) retenus, des expositions sectorielles et des thématiques d'investissement.

Le FCP est exposé, entre :

- 60% et 100% de l'actif net, via des OPCVM ou FIA, sur les marchés d'actions internationales de toutes tailles de capitalisation (grandes, moyennes et petites) et de toutes zones géographiques y compris émergents,
- 0% et 40% de l'actif net, via des OPCVM ou FIA, sur un ou plusieurs marchés de taux de la zone euro, sans contrainte de notation (inclus les titres à haut rendement dits spéculatifs) ou d'émetteur.

Le FCP expose le résident de la zone Euro à un risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net ; la couverture du risque étant à la discrétion de la société de gestion. Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. L'exposition globale du FCP ne dépassera pas 100% de l'actif net. Le FCP peut être exposé au risque de change dans la limite de 100% de l'actif net.

Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1, calculée en J+3.

Affectation du résultat net : Capitalisation et/ou Distribution. Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations :

Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.



Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit**: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés**: l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC :2,95%
Frais de sortie	Non acquis à l'OPC :2,95%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,06%(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	5% par an de la surperformance calculée pour une performance de l'indicateur négative, avec High Water Mark. 15% par an de la surperformance calculée pour une performance de l'indicateur positive avec High Water Mark.

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

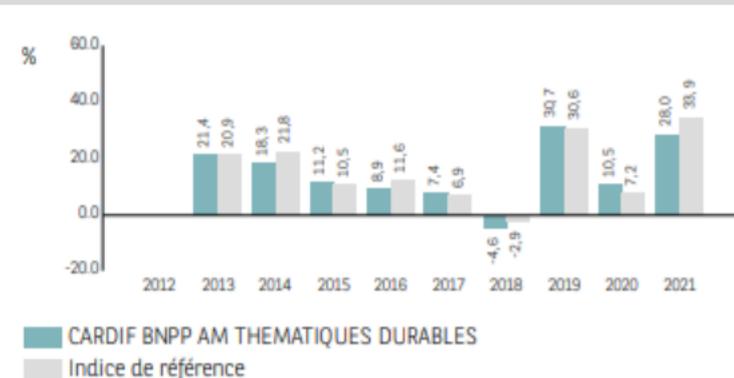
(*) Le pourcentage de frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex.

En raison du changement d'indicateur de référence en date du 1^{er} décembre 2021, la société de gestion met en place, pour l'exercice comptable 2021 uniquement, un mécanisme de chaînage de l'indicateur de référence servant à constater l'éventuelle commission de surperformance.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 11 juillet 1995 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.
- Les modalités de calcul des performances ont été adaptées suite à la fusion de CamGestion par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France en novembre 2017.
- L'objectif de gestion, l'indicateur de référence et la stratégie d'investissement ont été modifiés en date du 1^{er} décembre 2021 ; les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante: **BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex.**
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.